



MARIGNY

LE

LOZON

1^{er} janvier 2016



LE CONTEXTE

- **La loi Marcellin du 16 juillet 1971** lance le dispositif des fusions de communes
- **Loi du 16 décembre 2010** institue la commune nouvelle. C'est une formule renouvelée de regroupement de communes et moins contraignante que la loi Marcellin.
- **Loi du 16 mars 2015** a modifié le régime des communes nouvelles en introduisant des incitations financières
- **Rappel du contexte financier très contraint** : baisse des dotations, désengagement de l'Etat sur un certains nombres de compétences (TAP, urbanisme...)

REUNIONS LOCALES

- 06/02/2015 : réunion de l'Association des Maires Ruraux sur le thème des communes nouvelles
- 26/02/2015 : réunion entre les maires de l'ex communauté de communes de Marigny
- 16/03/2015 : réunion d'arrondissement à la Préfecture
- 22/05/2015 : réunion entre les maires de l'ex communauté de communes de Marigny
- 11/06/2015 : réunion d'information de la Préfecture sur l'ex canton de Marigny
- 25/09/2015 : réunion des adjoints de LOZON et MARIGNY
- 6/10/2015 : accord de principe du conseil municipal de LOZON

POURQUOI UNE COMMUNE NOUVELLE ?

- Avoir une démarche volontaire plutôt que subie à terme permettant aux anciennes communes de conserver leur identité, de l'autonomie et de la réactivité via une CHARTE.
- Exister demain au sein d'une plus grande entité.
- Maintenir voir améliorer le service aux habitants.
- Peser plus au sein de l'EPCI.
- Mutualiser les moyens et être plus fort dans les négociations de contrats afin de réaliser certaines économies de fonctionnement.
- Stabiliser voir augmenter les capacités financières de nos communes.

ORGANE DELIBERANT

- Maire de la commune nouvelle
- Maire- adjoint (= Maire délégué)

- **Maire délégué :**

Officier d'état-civil et de police judiciaire

Anime le conseil communal de la commune déléguée

- **Maire-adjoint délégué**

met en place par délégation les missions dévolues par le maire délégué

- **Conseillers de la commune déléguée :**

Répartition des crédits sur « l'état spécial de la commune déléguée »

Désignation des représentants des organismes

Exécution des rapports et projets dans la limite de la commune déléguée

Consultation par le Maire de la commune nouvelle avant toute délibération portant sur le PLU et tous projets d'urbanisme

Consultation sur le montant des subventions aux associations

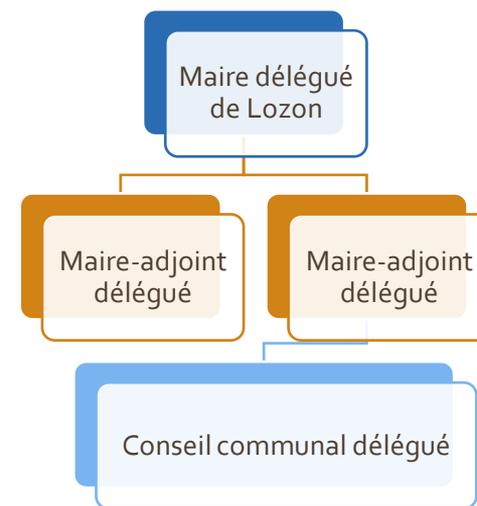
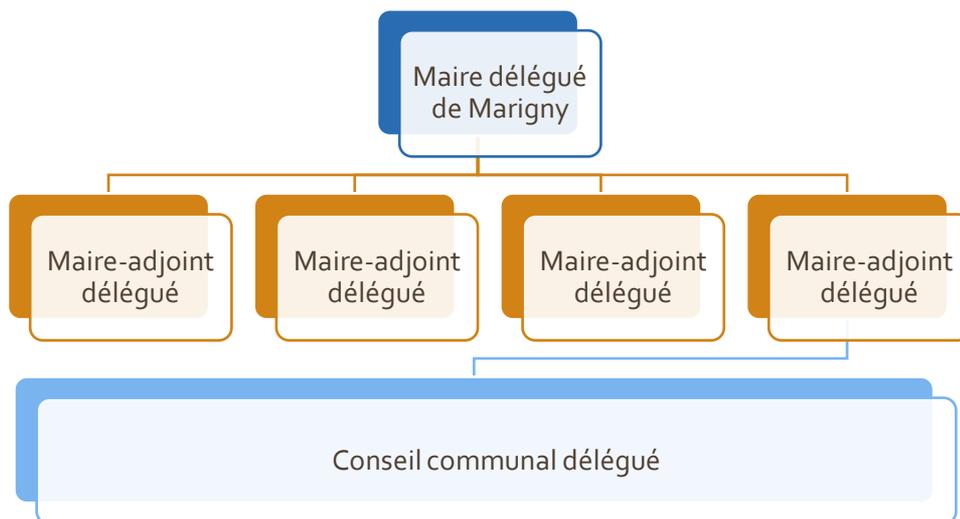
Délégation pour gérer un équipement public

Question écrite du Maire de la commune nouvelle pour des affaires intéressant son territoire.

LA COMMUNE NOUVELLE



LES COMMUNES DELEGUEES DE MARIGNY ET DE LOZON



INDEMNITES

- Vote des indemnités de maire-délégué et maire-adjoint délégué en fonction de la population de la commune déléguée. Le but n'étant bien entendu de ne pas augmenter le montant des indemnités
- Pas de cumul de l'indemnité de maire avec celle de maire délégué ou de maire-adjoint délégué.

CHARTRE FONDATRICE : fonctionnement

- Chef lieu : place Westport à Marigny.
- Permanences maintenues à Lozon (mardi de 10h à 12h et vendredi de 16h30 à 18h30).
- Les associations, les clubs, les fêtes patronales, tous ce qui fait l'identité des communes historiques sera maintenu à l'identique.
- Maintien de tous les conseillers municipaux (19+10) jusqu'en 2020.

DONNÉES GÉNÉRALES

	MARIGNY	LOZON	Marigny le Lozon
Superficie	1 031 ha	890 ha	1 921 ha
Nombre d'habitants DGF	2 271	319	2 590
Longueur de voirie	26 726	13 000	39 726
EPCI	SAINT-LO AGGLO		



PERSONNEL

ETP AU 01/01/2015	MARIGNY	LOZON	Marigny le Lozon
SERVICE ADMINISTRATIF	2.46	0.44	2.90
SERVICE TECHNIQUE	7.64	0.88	8.52
RESTAURANT SCOLAIRE	4.06	/	4.06
GARDERIE	1.30	/	1.30
ECOLE	5.08	/	5.08
POLICE MUNICIPALE	0.23	/	0.23
TOTAL	20.77	1.32	22.09

INFRASTRUCTURES

	MARIGNY	LOZON
COMPETENCE COMMUNALE	<p>MAIRIE Place Westport SALLE DES FETES Place Westport 250 pl assises SALLE DES FETES rue du Jardin Pillard 147 pers CREPERIE 20 rue du 8 mai 1945 TRESORERIE 34 avenue du 13 juin SALLE CLUB 3 rue des Alleux LA POSTE 14 rue du 8 mai 1945 MAISON DES JEUNES 3 rue des Alleux BIBLIOTHEQUE 3 rue des Alleux SSIAD 22a ru du 13 juin MUSEE COBRA Rue des Alleux ECOLE 9 rue des Sports EGLISE Place du Dr Guillard CANTINE Rue des Alleux SALLE ASSOCIATIONS Route de Quibou MAISON MEDICALE Rue du 8 mai ETANG/CEINTURE VERTE Route de St Sauveur PARCOURS DE SANTE rue des Sports SQUARE Place de l'église CIMETIERE Rue du Général Huebner</p>	<p>MAIRIE – 3 rue de la Mairie SALLE DES FETES – 1 rue de la Mairie EGLISE – CIMETIERE –Place de l'Eglise Ecole – 14 rue de la Mairie (compétence SRPI) ATELIER COMMUNAL - rue de la cavée LAVOIR</p>
COMPETENCE COMMUNAUTAIRE	<p>STADE rue au Loup GYMNASSE rue des Sports TENNIS rue des Sports TERRAIN DE FOOT rue des Sports PLATEAU SPORTIF rue des Sports STATION D'EPURATION re de Saint Sauveur Lendelin</p>	<p>Terrain de foot et vestiaires – 15 rue de la Lande</p>

PARC IMMOBILIER

	MARIGNY	LOZON
LOGEMENTS HLM	9 T2 30 T3 37 T4 4 T5 Total : 80	
LOGEMENTS COMMUNAUX	4 T2 RDV 9 T3 RDV 9 T4 RDV 6 T2 RDV adaptés aux PMR 1 T4 RDV adapté aux PMR 1 T4 école Total : 30	Logements du groupe scolaire 10 et 12 rue de la Mairie (2 F4)
LOTISSEMENT EN COURS	LES ORMES 6 LES ORMES 19	

DONNÉES FINANCIÈRES

	MARIGNY	LOZON	Marigny le Lozon
Taxe d'habitation	11.47 %	9.58 %	11.31%
Foncier bâti	20.31 %	13.61 %	19.84%
Foncier non bâti	41.88 %	34.56 %	38.74%
TEOM (compétence agglo)	Bourg : 11.60% Campagne : 5.81 %	redevance	
Dotation Globale de Fonctionnement 2015	231 515 €	25 701.00€	
Dotation de Solidarité Rurale 2015	160 577 €	6 022.00€	
Dotation Nationale de Péréquation 2015	52 700 €	6 168.00€	

PROJETS APRES 2016

MARIGNY	LOZON
Maison de service public (partie de maison de retraite qui déménagera dans de nouveaux locaux) avec Mairie , Visio relais, bibliothèque, associations...	Le devenir du bâtiment de l'école
Aménagement de la voirie des Ormes, route de Carantilly et accès de la future mairie	Réfection de voirie
Mises en conformité de certains bâtiments communaux	Mise en conformité des bâtiments communaux (AD'AP)
Réaménagement de la salle des fêtes place Westport	Réaménagement de la salle des fêtes

INCIDENCE SUR L'ADRESSE

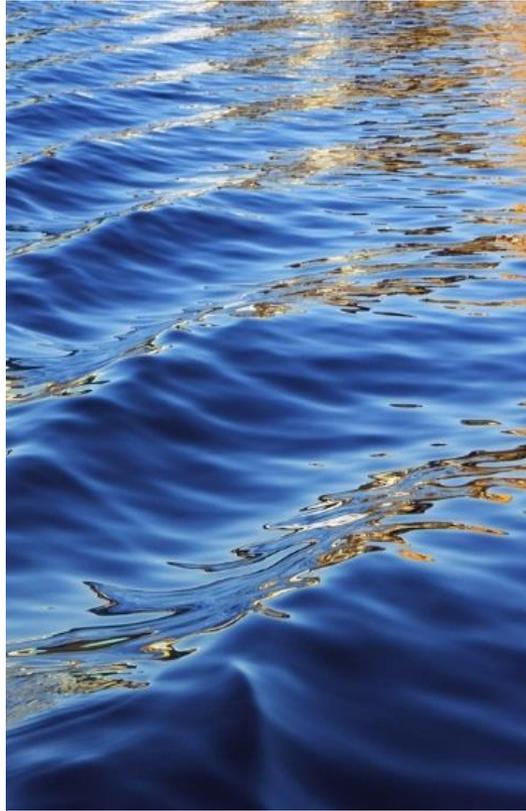


Afin d'éviter des erreurs dans l'acheminement du courrier dû au changement d'adresse, le maire de la commune nouvelle devra notamment informer de ce changement :

- - les services de l'Etat tels que la gendarmerie et la police nationale, les services des cartes grises, des permis de conduire ... de la préfecture et de la sous-préfecture ;
- - le Service départemental d'incendie et de secours - SDIS (il est essentiel que les secours disposent des bonnes adresses des administrés) ;
- - la Sécurité sociale (CPAM) et la Caisse d'allocations familiales ;
- - ERDF et les opérateurs d'énergie et de télécommunication ;
- - les Pages jaunes, etc ...

➔ Les habitants, doivent informer leur banque, leur assureur, leurs fournisseurs de services (télécommunications, énergie...) etc... de cette modification d'adresse. Cette information est indispensable pour indiquer la 3e ligne et le nouveau nom de la commune.

➔ Les entreprises devront veiller à communiquer leur nouvelle adresse à leurs fournisseurs afin de garantir un bon traitement de leur courrier et de leurs livraisons.



LES MISSIONS

	Commune déléguée	Commune nouvelle
CITOYENNETE ET POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> • Etat civil • Carte d'identité, passeports, • Recensement militaire • Inscription sur les listes électorales 	
ELECTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de vote 	<ul style="list-style-type: none"> • Centralisation des opérations de vote • Coordination des opérations des votes en s'appuyant sur les communes déléguées
ANIMATION LOCALE	<ul style="list-style-type: none"> • Commémoration • Fêtes communales • Repas et animations concernant les aînés... • Organisation technique des manifestations 	

	Commune déléguée	Commune nouvelle
CIMETIERES	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative, suivi des formalités avec les familles • Maintenance et entretien 	
MARCHES		<ul style="list-style-type: none"> • Placement, encaissement des droits de place, sécurité. • Nettoyage
EDUCATION ET ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien courant et maintenance dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des écoles publiques • Organisation et gestion des rythmes scolaires • Gestion des CLIS • Accueil et activités périscolaires

	Commune déléguée	Commune nouvelle
ASSEMBLEE ET ADMINISTRATION GENERALE	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des conseils communaux délégués • Organisation des commissions communales 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des conseils municipaux • Organisation des commissions • Gestion des délibérations et des arrêtés • Gestion des représentations dans les organismes extérieurs • Gestion du courrier
FINANCES		<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et exécution du budget communal et des budgets annexes • Gestion de la dette
ACHAT PUBLIC		<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de l'achat public • Recensement des besoins

	Commune déléguée	Commune nouvelle
RESSOURCES HUMAINES		<ul style="list-style-type: none"> • Plan de formation • Gestion des carrières • Paiement des salaires • Hygiène et sécurité et conditions de travail • Médecine professionnelle
AIDE SOCIALE : dans le cadre du CCAS de la commune nouvelle		<ul style="list-style-type: none"> • Instruction des demandes d'aide sociale • Instruction des demandes de prestations
URBANISME	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des autorisations d'urbanisme liées à la carte communale 	<ul style="list-style-type: none"> • PLU • Modification et révision des documents d'urbanisme • Instruction des autorisations d'urbanisme

	Commune déléguée	Commune nouvelle
ESPACES VERTS	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des espaces verts • Propreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes, projets et suivi des chantiers
BATIMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien courant et maintenances des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Marchés de travaux • Maîtrise des charges de fonctionnement • Optimisation et performance énergétiques
VOIRIE	<ul style="list-style-type: none"> • Avis en coordination avec la commune nouvelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du patrimoine • Etudes et travaux : Aménagement de voirie • Relations avec les concessionnaires • Police de la circulation • Mobilier urbain lié à la voirie • Signalisation • Coordination des travaux

	Commune déléguée	Commune nouvelle
ECLAIRAGE PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> • Avis en coordination avec la commune nouvelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien • Investissement et transition énergétique • Gestion des marchés • Fonctionnement et suivi des consommations
POLICE MUNICIPALE	<ul style="list-style-type: none"> • Maire délégué, Officier de Police Judiciaire et Officier d'état civil 	<ul style="list-style-type: none"> • Maire de la commune nouvelle Officier de Police Judiciaire et officier d'état civil



Dates à retenir

06 janvier 20h30 : installation du nouveau conseil municipal

09 janvier 11h : vœux du Maire à Lozon

22 janvier 20h30 : vœux du Maire à Marigny

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

